



Compte-rendu de la réunion du Conseil communautaire Séance du 11 mars 2021

* * * * *

Le 11 mars 2021 à 19h,

Les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura se sont réunis à l'OPPIDUM de CHAMPAGNOLE, sur la convocation qui leur a été adressée, sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Présents : M. Pascal VOLPOET, Mme Chantal MARTIN, Mme Catherine ROUSSET, M. Daniel MATHIEU, M. Erwin LHOMME, M. Gérald COURVOISIER, M. Christophe TONIUTTI, M. Jean-Marc GRESSET-BOURGEOIS, M. David ALPY, M. Guy SAILLARD, M. Clément PERNOT, M. David DUSSOUILLEZ, M. Pascal GRENIER, Mme Ghislaine BENOIT, M. Pascal TISSOT, Mme Rahma TBATOU, Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, M. Alain CUSENIER, Mme Brigitte FILIPPI, M. Arnaud VUILLERMOZ, Mme Sophie BAILLY-BAZIN, M. Philippe CUEVAS, Mme Marine LACROIX, M. Jean-Noël TRIBUT, Mme Sylvie GUY, M. Bruno RAGOT, Mme Monique FANTINI, M. Philippe WERMEILLE, M. Alain REYMOND, M. Alexandre GOBET, M. Patrick DUBREZ, Mme Laetitia GUYON suppléante, M. Gérard AUTHIER, Mme Justine DOMERGUE, Mme Odile DUBOZ suppléante, Mme Geneviève MOREAU, M. Jean-Louis CHABOUD, M. Gilbert BLONDEAU, M. Christophe DAMNON, M. Emmanuel FERREUX, Mme Marie-Thérèse DAVID, M. Jean-Paul MAITRE, M. Jacky DOLE, M. Fabien PETETIN, M. Jacques HUGON, M. Christian DRECO, M. Michel BONNET, M. Laurent BERTHET-TISSOT, M. Gérard CART-LAMY, M. Thierry DAVID, M. Xavier RACLE, M. Louis-Pierre MARESCHAL, M. Jean-Claude COMPAGNON, M. Florent SERRETTE, Mme Anne-Marie MIVELLE, M. Jean-Marie VOISIN, Mme Sandrine BONIN, M. Rémi HUGON, M. Patrice MAIRE, Mme Laurence MOUTENET, M. Gilles GRANDVUINET, M. Dominique CHAUVIN, M. Thibaut FERREUX, M. Yves LACROIX, Mme Véronique CASSUS, M. Pierre TRIBOULET, M. Patrick VUITTENEZ, M. Jean-Pierre MASNADA, M. Lino PESENTI, M. Hervé GOBET, M. Alain GAVIGNET, Mme Nicole DACLIN suppléante, M. Emile BEZIN.

Suppléants sans voix délibérative : M. Michel DOLE, M. Sylvain CRINQUAND, M. Serge CHARTIER, M. Henri HUMBERT, M. Stéphane ROUSSEAU, M. Alain CUBY

Excusés : Mme Arielle BAILLY, Mme Véronique DELACROIX, M. Sébastien BONJOUR, Mme Bénédicte RIGOULET, Mme Michèle GIROD, M. Laurent OLIVIER, M. Victor POUX, M. Olivier CAVALLIN, M. Jean-Paul LEBLOND, M. Michel BOURGEOIS, M. Jacques GAGNEUX, M. Gilles CICOLINI, M. Alexandre DELIAVAL, M. Frédéric VERJUS, Mme Monique VILLEMAGNE, Mme Evelyne COMTE, M. Philippe MENETRIER, M. Daniel DAVID, M. Jérôme FABING

Pouvoirs : M. Laurent OLIVIER donne pouvoir à Mme Sophie BAILLY-BAZIN / Mme Bénédicte RIGOULET donne pouvoir à M. Guy SAILLARD / Mme Véronique DELACROIX donne pouvoir à Mme Catherine DAVID-ROUSSEAU, Mme Michèle GIROD donne pouvoir à Mme Ghislaine BENOIT / M. Sébastien BONJOUR donne pouvoir à M. Clément PERNOT

Secrétaire de Séance : M. Gérard AUTHIER

Présents à titre consultatif : M. Olivier BAUNE, Mme Bérengère COURTOIS, M. Steeve COUCHET

* * * * *

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Conseil de communauté du 11 mars 2021

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE		
2021-3-01 à 2021-3-16	Comptes de gestion 2020	3 à 9
2021-3-17 à 2021-3-32	Comptes administratifs 2020	9 à 18
2021-3-33 à 2021-3-34	Affectation des résultats	19
2021-3-35	Taux de fiscalité 2021	20
2021-3-36 à 2021-3-50	Budgets 2021	20 à 27
AFFAIRES GENERALES, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES		
2021-3-51	Approbation de la révision du PLU de Mignovillard	28 à 29
2021-3-52	Compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)	29 à 31
2021-3-53	Zone commerciale, vente de terrain à la SARL Keystone Invest	31
TOURISME		
2021-3-54	Coût de fonctionnement et gestion de la plage de La Pergola	32
2021-3-55	Aménagement de la Source de l'Ain, marché de travaux pour le lot 1	33
INTERFACE COMMUNES, COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DEPARTEMENT		
2021-3-56	Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance	34 à 35
CRECHE, ANIMATION PETITE ENFANCE ET FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE		
2021-3-57	Convention triennale avec la Mutualité Française Jura pour la gestion du RAM	36

FINANCES ET AMENAGEMENT NUMERIQUE

2021-3-01 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-02 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement Collectif,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Collectif, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-03 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUTONOME

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Autonome et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Assainissement Autonome,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe Assainissement Autonome, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-04 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe Abattoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Abattoir,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe Abattoir, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-05 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE CENTRE AUTISTES

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe Centre Autistes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Centre Autistes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe Centre Autistes, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-06 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ADS et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ADS,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ADS, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-07 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE CHALET HAUTE JOUX

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Chalet de la Haute Joux,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe Chalet de la Haute Joux, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-08 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe Ordures Ménagères et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe Ordures Ménagères,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe Ordures Ménagères, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-09 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZA EQUVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA EQUVILLON et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA EQUVILLON,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZA EQUVILLON, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-10 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZA LA PLANCHETTE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-11 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-12 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA CENSEAU et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA CENSEAU,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZA CENSEAU, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-13 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZA MONTROND

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA MONTROND et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion

dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA MONTROND,
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZA MONTROND, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-14 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA SIROD et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA SIROD,
 6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZA SIROD, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-15 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZONE COMMERCIALE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZONE COMMERCIALE,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZONE COMMERCIALE, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-16 Approbation du compte de gestion 2020 – BUDGET ANNEXE ZA BOUVET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA BOUVET et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget annexe ZA BOUVET,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 du Budget annexe ZA BOUVET, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2021-3-17 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du BUDGET GENERAL Champagnole Nozeroy Jura dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget Général Champagnole Nozeroy Jura

Résultats reportés		124 084,37	514 530,01		514 530,01	124 084,37
Opérations de l'exercice		987 415,13		2 029 318,66	0,00	3 016 733,79
TOTAUX	0,00	1 111 499,50	514 530,01	2 029 318,66	514 530,01	3 140 818,16
Résultats de clôture		1 111 499,50		1 514 788,65		2 626 288,15
Restes à réaliser			4 927 857,71	2 756 555,09	4 927 857,71	2 756 555,09
TOTAUX CUMULES	0,00	1 111 499,50	5 442 387,72	4 785 873,75	5 442 387,72	5 897 373,25
RESULTATS DEFINITIFS		1 111 499,50	656 513,97			454 985,53

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

5. Approuve le Compte Administratif 2020 du BUDGET GENERAL Champagnole Nozeroy Jura, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-18 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Assainissement collectif

Résultats reportés		152 341,99	353 202,51		353 202,51	152 341,99
Opérations de l'exercice		143 708,22		575 435,56		719 143,78
TOTAUX	0,00	296 050,21	353 202,51	575 435,56	353 202,51	871 485,77
Résultats de clôture		296 050,21		222 233,05		518 283,26
Restes à réaliser			210 422,61	849 635,53	210 422,61	849 635,53
TOTAUX CUMULES	0,00	296 050,21	563 625,12	1 425 071,09	563 625,12	1 721 121,30
RESULTATS DEFINITIFS		296 050,21		861 445,97		1 157 496,18

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-19 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUTONOME

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ASSAINISSEMENT AUTONOME dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Assainissement autonome

Résultats reportés		26 105,30		26 452,29	0,00	52 557,59
Opérations de l'exercice		26 215,08		2 858,40	0,00	29 073,48
TOTAUX	0,00	52 320,38	0,00	29 310,69	0,00	81 631,07
Résultats de clôture		52 320,38		29 310,69		81 631,07
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	52 320,38	0,00	29 310,69	0,00	81 631,07
RESULTATS DEFINITIFS		52 320,38		29 310,69		81 631,07

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ASSAINISSEMENT AUTONOME, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-20 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ABATTOIR dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Abattoir

Résultats reportés	58 750,27			57 341,34	58 750,27	57 341,34
Opérations de l'exercice		11 067,09	15 758,62		15 758,62	11 067,09
TOTAUX	58 750,27	11 067,09	15 758,62	57 341,34	74 508,89	68 408,43
Résultats de clôture	47 683,18			41 582,72	6 100,46	
Restes à réaliser					0,00	
TOTAUX CUMULES	58 750,27	11 067,09	15 758,62	57 341,34	74 508,89	68 408,43
RESULTATS DEFINITIFS	47 683,18			41 582,72	6 100,46	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ABATTOIR, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne prend pas part au vote et que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-21 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE CENTRE AUTISTES

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe CENTRE AUTISTES dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Centre Autistes

Résultats reportés		2 136,13	158 737,07		158 737,07	2 136,13
Opérations de l'exercice		163 268,20	13 776,74		13 776,74	163 268,20
TOTAUX	0,00	165 404,33	172 513,81	0,00	172 513,81	165 404,33
Résultats de clôture		165 404,33	172 513,81			-7 109,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	165 404,33	172 513,81	0,00	172 513,81	165 404,33
RESULTATS DEFINITIFS		165 404,33	172 513,81			-7 109,48

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe CENTRE AUTISTES, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-22 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ADS dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ADS

Résultats reportés		16 421,17		7 967,31	0,00	24 388,48
Opérations de l'exercice	712,17			4 980,34	712,17	4 980,34
TOTAUX	712,17	16 421,17	0,00	12 947,65	712,17	29 368,82
Résultats de clôture		15 709,00		12 947,65		28 656,65
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	712,17	16 421,17	0,00	12 947,65	712,17	29 368,82
RESULTATS DEFINITIFS		15 709,00		12 947,65		28 656,65

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ADS, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-23 **Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE CHALET HAUTE JOUX**

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe CHALET DE LA HAUTE JOUX dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Chalet Haute Joux

Résultats reportés			133 871,65		133 871,65	
Opérations de l'exercice		17 120,14		571 792,06	0,00	588 912,20
TOTAUX	0,00	17 120,14	133 871,65	571 792,06	133 871,65	588 912,20
Résultats de clôture		17 120,14		437 920,41		455 040,55
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	17 120,14	133 871,65	571 792,06	133 871,65	588 912,20
RESULTATS DEFINITIFS		17 120,14		437 920,41		455 040,55

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe CHALET DE LA HAUTE JOUX, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-24 **Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ORDURES MENAGERES dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Ordures ménagères

Résultats reportés	138 158,22			59 578,58	138 158,22	59 578,58
Opérations de l'exercice		154 632,77		12 424,60		167 057,37
TOTAUX	138 158,22	154 632,77	0,00	72 003,18	138 158,22	226 635,95
Résultats de clôture		16 474,55		72 003,18		88 477,73
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	138 158,22	154 632,77	0,00	72 003,18	138 158,22	226 635,95
RESULTATS DEFINITIFS		16 474,55		72 003,18		88 477,73

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ORDURES MENAGERES, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-25 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZA EQUEVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA EQUEVILLON dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Equevillon

Résultats reportés		18 925,74	104 081,99		104 081,99	18 925,74
Opérations de l'exercice		68 095,91	32 426,78		32 426,78	68 095,91
TOTAUX	0,00	87 021,65	136 508,77	0,00	136 508,77	87 021,65
Résultats de clôture		87 021,65	136 508,77		49 487,12	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	87 021,65	136 508,77	0,00	136 508,77	87 021,65
RESULTATS DEFINITIFS		87 021,65	136 508,77		49 487,12	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA EQUEVILLON, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-26 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZA LA PLANCHETTE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA La Planchette

Résultats reportés		383 195,73	921 277,05		921 277,05	383 195,73
Opérations de l'exercice		389 381,03	247 053,17		247 053,17	389 381,03
TOTAUX	0,00	772 576,76	1 168 330,22	0,00	1 168 330,22	772 576,76
Résultats de clôture		772 576,76	1 168 330,22		395 753,46	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	772 576,76	1 168 330,22	0,00	1 168 330,22	772 576,76
RESULTATS DEFINITIFS		772 576,76	1 168 330,22		395 753,46	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-27 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZA MONTROND

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA MONTROND dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Montrond

Résultats reportés		429 405,63	445 785,88		445 785,88	429 405,63
Opérations de l'exercice		21 537,50	16 020,91		16 020,91	21 537,50
TOTAUX	0,00	450 943,13	461 806,79	0,00	461 806,79	450 943,13
Résultats de clôture		450 943,13	461 806,79		10 863,66	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	450 943,13	461 806,79	0,00	461 806,79	450 943,13
RESULTATS DEFINITIFS		450 943,13	461 806,79		10 863,66	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA MONTROND, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-28 **Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZA SIROD**

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA SIROD dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Sirod

Résultats reportés Opérations de l'exercice	29,00	315,78	57 633,82		57 633,82	315,78
TOTAUX	29,00	315,78	57 633,82	0,00	57 662,82	315,78
Résultats de clôture Restes à réaliser		286,78	57 633,82		57 347,04	
TOTAUX CUMULES	29,00	315,78	57 633,82	0,00	57 662,82	315,78
RESULTATS DEFINITIFS		286,78	57 633,82		57 347,04	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA SIROD, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-29 **Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE**

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZONE COMMERCIALE dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe Zone Commerciale

Résultats reportés Opérations de l'exercice		342 274,22	348 757,32		348 757,32	342 274,22
TOTAUX	0,00	342 274,22	361 154,43	0,00	361 154,43	342 274,22
Résultats de clôture Restes à réaliser		342 274,22	361 154,43		18 880,21	
TOTAUX CUMULES	0,00	342 274,22	361 154,43	0,00	361 154,43	342 274,22
RESULTATS DEFINITIFS		342 274,22	361 154,43		18 880,21	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZONE COMMERCIALE, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-30 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA CENSEAU dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Compte administratif Budget annexe ZA Censeau						
Résultats reportés			7 455,00		7 455,00	0,00
Opérations de l'exercice					0,00	0,00
TOTAUX	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
Résultats de clôture	0,00		7 455,00		7 455,00	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	7 455,00	0,00	7 455,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00		7 455,00		7 455,00	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA CENSEAU, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-31 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Mignovillard

Résultats reportés		63 286,91	148 927,15		148 927,15	63 286,91
Opérations de l'exercice			7 932,24		7 932,24	0,00
TOTAUX	0,00	63 286,91	156 859,39	0,00	156 859,39	63 286,91
Résultats de clôture		63 286,91	156 859,39		93 572,48	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	63 286,91	156 859,39	0,00	156 859,39	63 286,91
RESULTATS DEFINITIFS		63 286,91	156 859,39		93 572,48	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-32 Approbation du Compte Administratif 2020 – BUDGET ANNEXE ZA BOUVET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Philippe WERMEILLE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe ZA BOUVET dressé par Monsieur Clément PERNOT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Compte administratif Budget annexe ZA Bouvet

Résultats reportés		201 031,83	448 841,03		448 841,03	201 031,83
Opérations de l'exercice		15 632,49	35 551,00		35 551,00	15 632,49
TOTAUX	0,00	216 664,32	484 392,03	0,00	484 392,03	216 664,32
Résultats de clôture		216 664,32	484 392,03		267 727,71	
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	216 664,32	484 392,03	0,00	484 392,03	216 664,32
RESULTATS DEFINITIFS		216 664,32	484 392,03		267 727,71	

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
5. Approuve le Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA BOUVET, étant précisé que le Président ne prend pas part au vote et sort de la salle.

2021-3-33 Affectation des résultats – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président,
Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 1 111 499,50 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	987 415,13 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	124 084,37 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 111 499,50 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	1 514 788,65 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	2 171 302,62 €
Besoin de financement F=D+E	-656 513,97 €
AFFECTATION =C-G+H	1 111 499,50 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	656 513,97 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	454 985,53 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2021-3-34 Affectation des résultats – BUDGET ANNEXE CENTRE AUTISTES

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE réuni sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président,
Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 165 404,33 €

Un déficit de fonctionnement de :

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	163 268,20 €
B Résultat antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 136,13 €
C Résultat à affecter = A + B (hors reste à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	165 404,33 €
D Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	172 513,81 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) Besoin de financement Excédent de fonctionnement (1)	
Besoin de financement F=D+E	172 513,81 €
AFFECTATION =C-G+H	165 404,33 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G= au minimum, couverture du besoin de financement F	165 404,33 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2021-3-35 Taux de fiscalité 2021

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, les prévisions ont été établies comme les années précédentes sur les taux d'imposition identiques à l'année 2020 et en estimant les baisses de dotations d'Etat au regard des informations en notre possession.

Suite aux dispositions législatives relatives à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le taux intercommunal de taxe d'habitation est figé à son niveau de 2019 pour 2020, soit 10.36 %, et il n'est plus nécessaire de le voter.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, conformément aux orientations définies lors de la séance précédente, le maintien en 2021 du taux de 18,60 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), voté en 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

2021-3-36 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget Général Champagnole Nozeroy Jura,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	10 071 721,96 €	10 071 721,96 €
Section d'investissement	14 611 057,76 €	14 611 057,76 €
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>4 927 857,71 €</i>	<i>2 756 555,09 €</i>

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-37 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 585 250,21 €	1 585 250,21 €
Section d'investissement	3 775 322,61 €	3 775 322,61 €
<i>Dont restes à réaliser</i>	210 422,61 €	849 635,53 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-38 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AUTONOME

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ASSAINISSEMENT AUTONOME,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ASSAINISSEMENT AUTONOME,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	142 380,38 €	142 380,38 €
Section d'investissement	31 090,69 €	31 090,69 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-39 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ABATTOIR,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, étant précisé que Monsieur Rémi HUGON ne prend pas part au vote,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ABATTOIR,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	185 944 ,33 €	185 944 ,33 €
Section d'investissement	123 609,72 €	123 609,72 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-40 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ADS

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ADS,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ADS,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	147 794,00 €	147 794,00 €
Section d'investissement	15 141,65 €	15 141,65 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-41 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE CENTRE AUTISTES

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe CENTRE AUTISTES,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe CENTRE AUTISTES,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	293 136,08 €	293 136,08 €
Section d'investissement	342 315,18 €	342 315,18 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-42 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ORDURES MENAGERES,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ORDURES MENAGERES,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 900 483,81 €	1 900 483,81 €
Section d'investissement	115 757,18 €	115 757,18 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-43 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZA EQUEVILLON

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA EQUEVILLON,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA EQUEVILLON,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	866 234,24 €	866 234,24 €
Section d'investissement	665 638,91 €	665 638,91 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-44 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZA LA PLANCHETTE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA LA PLANCHETTE,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 520 578,99 €	2 520 578,99 €
Section d'investissement	2 662 653,67 €	2 662 653,67 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-45 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZA MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA MIGNOVILLARD,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	340 945,06 €	340 945,06 €
Section d'investissement	340 494,14 €	340 494,14 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-46 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZA CENSEAU

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA CENSEAU,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA CENSEAU,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	77 455,00 €	77 455,00 €
Section d'investissement	84 910,00 €	84 910,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-47 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZA MONTROND

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA MONTROND,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA MONTROND,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 128 253,92 €	2 128 253,92 €
Section d'investissement	2 097 653,92 €	2 097 653,92 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-48 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZA SIROD

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA SIROD,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA SIROD,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	158 952,60 €	158 952,60 €
Section d'investissement	178 354,64 €	178 354,64 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-49 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZONE COMMERCIALE

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZONE COMMERCIALE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZONE COMMERCIALE,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 126 488,44 €	3 126 488,44 €
Section d'investissement	2 719 798,65 €	2 719 798,65 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-50 Adoption Budget Primitif 2021 – BUDGET ANNEXE ZA BOUVET

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

Les propositions établies pour l'élaboration des budgets 2021 ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Finances réunie le 4 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe WERMEILLE, Vice-Président chargé des Finances, et les commentaires apportés par Monsieur Clément PERNOT, Président, sur la présentation du Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA BOUVET,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif de l'exercice 2021 du Budget annexe ZA BOUVET,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 309 375,66 €	1 309 375,66 €
Section d'investissement	1 223 759,06 €	1 223 759,06 €

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-51 Approbation de la révision du PLU de MIGNOVILLARD

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-43 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mignovillard en date du 10 janvier 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'arrêté du 21 décembre 2017 transférant à la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, la compétence en matière d'élaboration, d'approbation, de modification, de révision et suivi des documents de planification, plan local d'urbanisme et de tout document en tenant lieu,

Vu l'arrêté n° 2019-10 du président de la Communauté de communes en date du 27 novembre 2019 prescrivant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Mignovillard,

Vu la notification aux personnes publiques associées réalisée le 31 juillet 2020 du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Mignovillard,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées :

- La Chambre d'Agriculture a transmis un avis réservé en souhaitant une évolution de la densité par et avec une réduction des espaces verts ou paysagers,
- La CCI n'a fait aucune remarque particulière,
- Le Préfet du Jura a émis un avis favorable sous réserve de prendre en compte plusieurs remarques concernant la rédaction des OAP et du règlement écrit.

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale, en date du 25 novembre 2020, consultée dans le cadre d'un examen au cas par cas, et qui a exempté la collectivité d'une évaluation environnementale,

Vu l'arrêté communautaire n°2020ARURBA13 du 8 octobre 2020 soumettant à enquête publique le projet de modification du 2 novembre 2020 au 2 décembre 2020 inclus,

Vu les pièces du dossier de PLU soumises à l'enquête publique,

Vu le rapport d'enquête publique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur donnant un avis favorable, Entendu l'exposé du Président présentant les objectifs poursuivis,

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil communautaire ont disposé de l'intégralité des documents et informations,

Considérant que le projet de modification du plan local d'urbanisme mis à la disposition du public a fait l'objet des modifications suivantes :

Additif au rapport de présentation

- Ajustement de l'additif au rapport de présentation pour mise en cohérence avec les évolutions du règlement écrit et des OAP énoncées ci-après,
- Rectification d'une erreur matérielle du schéma de l'OAP pour la zone 1AU « Secteur Croix Bernard » pour inverser les dénominations « rue de Mouthe » et « rue de Nozeroy »,
- Clarification sur la non maîtrise foncière communale des terrains sur la zone 1AU « Secteur Croix Bernard »,
- Suppression du schéma d'aménagement du CAUE afin d'éviter des confusions avec le projet d'OAP correspondant.

OAP

- Le terme « obligations » a été remplacé par « préconisations »,
- Les modalités concernant la création de logements conventionnés sur le secteur UDa « centre-bourg » ont été modifiées,
- La position des arrêts de bus a été ajoutée sur le schéma de l'OAP pour le secteur UDa « centre-bourg »,

- Le pictogramme suggérant la mise en place d'une gestion des eaux pluviales au niveau du secteur C sur le schéma de l'OAP pour le secteur 1AU « Secteur Croix Bernard » a été déplacé au niveau d'un point bas,
- Suppression de l'illustration pour les coupes de voirie à l'objectif 5 – Les déplacements pour le secteur 1AU « Secteur Croix Bernard »,
- Les modalités d'ouverture à l'urbanisation du secteur 1AU « Secteur Croix Bernard » ont été modifiées et ajustées pour le secteur C (plusieurs tranches possibles et densités modulables au sein du secteur) ainsi que pour supprimer l'obligation qu'une tranche soit terminée pour que la suivante puisse débiter (pour A, B, C et D).

Règlement

- La prescription règlementant la collecte des déchets pour le secteur UDa « centre-bourg » à l'article UD-4 a été supprimée,
- Les modalités concernant la création de logements conventionnés sur le secteur UDa « centre-bourg » ont été modifiées à l'article UD-2,
- Ajout à l'article 1AU- 13 de la règle suivante : « Dans le cas où l'alignement végétal ne pourrait être conservé, il pourra être demandé de compenser en plantant de nouveaux arbres afin de reconstituer un masque végétal. »
- Les modalités d'ouverture à l'urbanisation du secteur 1AU « Secteur Croix Bernard » ont été modifiées et ajustées à l'article 1AU-2 pour le secteur C (plusieurs tranches possibles et densités modulables au sein du secteur) ainsi que pour supprimer l'obligation qu'une tranche soit terminée pour que la suivante puisse débiter (pour A, B, C et D).

pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU,
- **DECIDE** d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mignovillard telle qu'elle apparaît au dossier annexé à la présente délibération,
- **INDIQUE** que le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de Mignovillard sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, à la mairie de Mignovillard aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture, conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'Urbanisme.
- **INDIQUE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie de Mignovillard pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Chacune de ces formalités de publicités mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté. Une copie de la présente délibération (accompagné du dossier) sera adressée à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité.
- **INDIQUE** que la présente délibération produira ses effets juridiques :
 - dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au dossier ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications,
 - après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-52 **Compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)**

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Le cadre réglementaire

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) poursuit plusieurs objectifs :

- sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité ;
- accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux ;
- concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (pistes cyclables, marche) ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Pour ce faire, la LOM vise la couverture du territoire français en autorités organisatrices de la mobilité pour intervenir dans les domaines suivants :

- services réguliers de transports publics,
- services à la demande en recourant à des opérateurs de transport collectif,
- services de transport scolaire,
- services relatifs aux mobilités actives (marche, vélo, etc),
- services relatifs aux usages partagés des véhicules (covoiturage, autolib, etc),
- services de mobilité solidaire pour les personnes vulnérables,
- services de conseil en mobilité.

Pour ce faire, la loi LOM propose la généralisation de l'exercice de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'ensemble des Communautés de communes (AOM locale) sous réserve que celles-ci délibèrent dans ce sens avant le 31 mars 2021.

A défaut, la compétence sera exercée par la Région sur le territoire de la Communauté de communes concernée à partir du 1^{er} juillet 2021 et dans tous les cas les communes ne seront plus organisatrices de mobilité.

La prise de compétence s'exerce en bloc mais la loi prévoit que les 3 premiers domaines de compétence (les services de transports réguliers, les services à la demande et les transports scolaires) puissent être conservés par la Région en qualité d'Autorité Organisatrice de Mobilité Régionale.

Les régions conservent par ailleurs un rôle de chef de file de l'intermodalité et coordonnent les bassins de mobilités qui seront le cadre contractuel d'un « contrat opérationnel de mobilité ».

Les scénarios possibles

En premier lieu il convient de déterminer le rattachement à un bassin de mobilité dont la configuration confiée à la Région fait l'objet de discussions. Pour la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura qui se situe au carrefour de 4 bassins de mobilité, il apparaît opportun de constituer un bassin de mobilité avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins avec laquelle il existe des projets communs.

Si la Communauté de communes n'opte pas pour la compétence mobilité :

- la compétence mobilité sera exercée par la Région sur son territoire,
- des actions de soutien à la mobilité pourront se poursuivre par le biais d'autres compétences (voirie, aménagement, sociale) mais dans un cadre plus contraint,
- le territoire participera à la réflexion des bassins de mobilité conduite par la Région.

Par ailleurs, l'accès à la compétence mobilité à une date ultérieure est prévu par la loi mais dans des conditions très limitées :

- fusion avec un ou plusieurs EPCI,
- création ou adhésion à un syndicat mixte de mobilité.

Si la Communauté de communes opte pour la compétence mobilité, elle devra :

- mettre en œuvre le calendrier de transfert de la compétence avec :
 - Délibération du conseil communautaire à la majorité absolue des suffrages exprimés ;
 - Délibération des conseils municipaux dans un délai de 3 mois selon la règle habituelle de majorité soit 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou plus de la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.
- organiser un comité des partenaires (entreprises, usagers, associations, etc),
- définir une politique de mobilité avec un plan de mobilité et envisager des actions.
- organiser un comité des partenaires (entreprises, usagers, associations, etc),
- participer à la réflexion des bassins de mobilité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sans transfert des services régionaux organisés sur son ressort territorial,
- **EMET** un avis favorable de constitution d'un bassin de mobilité avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, ou à défaut un bassin de mobilité limité au territoire intercommunal actuel,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-53 Zone commerciale, vente de terrain à la SARL KEYSTONE INVEST

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Par délibération en date du 3 mars 2020, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'un compromis de vente pour la cession de la totalité de l'emprise de la Zone Commerciale pour un montant de 1.186.160 € HT, étant précisé que la cession définitive serait proposée au Conseil communautaire après obtention, par le promoteur, de l'ensemble des autorisations. Cette emprise est constituée des parcelles cadastrées AR n°175, 176, 179, 190, 206, 207, 208 et 209 d'une superficie de 14.827 m².

Le compromis a été signé le 7 avril 2020 et le promoteur a engagé les démarches pour l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires au projet. La Commission Départementale de l'Aménagement Commercial, réunie en Préfecture le 14 janvier dernier, a émis un avis favorable au projet et le permis de construire a été délivré le 5 mars 2021.

Par ailleurs, le pôle d'évaluation domaniale, dans son avis en date du 15 janvier 2021, a évalué la valeur vénale de ce bien à 750.000 € HT avec une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant que le prix de cession a été fixé par rapport aux coûts d'acquisition et de démolition de cet espace,

Considérant que la valeur comptable inscrite au budget 2021 s'élève à 1.161.154 €,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, avec 77 voix pour et 1 voix contre (Mme Sylvie GUY)

- **DECIDE** de passer outre cet avis,
- **CONFIRME** la délibération du 3 mars 2020 en autorisant la cession de cette emprise d'une surface de 14.827 m² pour un montant de 1.186.160 € HT à la SARL Keystone Invest ou toute autre personnalité physique ou morale s'y substituant,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021-3-54 Coût de fonctionnement et gestion de la plage de La Pergola

Rapporteur : M. Philippe WERMEILLE

La commune de MARIGNY assure la gestion de la plage de la Pergola et du parking adjacent, qui sont situés sur son territoire communal.

Les frais de fonctionnement du parking sont couverts par la vente des tickets de stationnement (activité gérée en régie).

Concernant la gestion de la plage, les dépenses réalisées concernent :

- la surveillance de la plage et de la baignade (réalisée par les pompiers), et dont le coût est partagé à part égale entre les communes de Marigny et Fontenu,
- l'entretien du site (élagage, débroussaillage, nettoyage),
- la location et le nettoyage des toilettes publiques à la disposition des vacanciers,
- l'analyse de la conformité des eaux de baignades.

Cette gestion locale par le Maire, au regard de ses pouvoirs de police en la matière, avait été mise en place en accord avec la Communauté de communes du Pays des Lacs, étant précisé que les coûts étaient financés par la taxe de séjour.

Jusqu'en 2019, cette taxe était collectée par la commune et reversée à la Communauté de communes, déduction faite du coût annuel de la plage de La Pergola.

Avec l'adhésion de la commune de Marigny à notre Communauté de communes au 1^{er} juillet 2019, la taxe de séjour a été collectée par la commune sur l'exercice budgétaire 2019, puis par la Communauté de communes à partir du 1^{er} janvier 2020.

Au regard de son expérience concernant la gestion quotidienne de la plage de la Pergola, le Maire de Marigny souhaite continuer à gérer cet espace, tout en conservant le financement par la taxe de séjour mis en place auparavant. Il convient donc de régulariser la situation pour les années 2019 et 2020.

Pour l'année 2019, la commune de Marigny a payé 20.170,11 € au titre des frais de gestion de la plage et a encaissé 33.203,39 € de taxe de séjour (soit la part de taxe de séjour qui devait revenir à la Communauté de communes à compter du 1^{er} juillet 2019). Par conséquent, la commune de Marigny devra reverser la différence à la Communauté de communes, soit 13.033,28 €.

Pour 2020, le coût de gestion de la plage s'est élevé à 14.309,99 €, étant précisé que la taxe de séjour perçue par la Communauté de communes sur Marigny s'élève à 49.972,81 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** que la commune de Marigny poursuivra la gestion de la plage de la Pergola et qu'elle refacturera chaque année à la Communauté de communes le coût d'entretien (dans le courant du troisième trimestre), au vu d'un tableau récapitulatif des dépenses mandatées, signé par le maire et par le trésorier (documents joints pour 2019 et 2020),
- **DECIDE** d'émettre un titre de recette à l'ordre de la commune de Marigny d'un montant de 13.033,28 € pour régulariser l'année 2019,
- **DECIDE** d'émettre un mandat de 14.309,99 € à l'ordre de la commune pour rembourser le coût de fonctionnement 2020,
- **DECIDE** d'appliquer le même principe pour 2021 et les années suivantes,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Rapporteur : M. Rémi HUGON

Pour mémoire :

- Par délibération du 1^{er} octobre 2018, un bureau d'étude d'aménagement et paysager « Atelier du Triangle », a été retenu pour étudier un nouvel aménagement du site de la Source de l'Ain.
- Par délibération du 18 décembre 2019, un projet final ambitieux, mais réaliste, d'un montant total prévisionnel de 580 000€ HT (travaux et frais étude) est validé.
- Par délibération du 24 septembre 2020, les marchés de travaux ont été attribués selon le tableau :

Lots	Désignation des lots	Estimation HT	Entreprise retenue	Montant du marché HT
02	SERRURERIE / CLOTURE	131 240,00 €	ROC AMENAGEMENT	85 220,00 €
03	ELAGAGE	32 645,00 €	JURAMENAGEMENT	14 450,00 €
04	PASSERELLES METALLIQUES	284 000,00 €	ROC AMENAGEMENT	290 000,00 €
05	INTERPRETATION REALISATION SUPPORTS	10 000,00 €	CPIE DU HAUT DOUBS	13 300,98 €
		457 885,00 €	TOTAL	402 970,98 €

Concernant le lot 1, il a été déclaré sans suite car le Permis d'Aménager pour l'aménagement du parking a été refusé par les services de l'ARS. Celui-ci se trouvant sur la zone rapprochée de la source communale de Conte, il a été demandé par les services de l'Etat de trouver un autre lieu.

Un autre lieu a donc été trouvé pour le projet d'aménagement de parking sur la commune de Conte. Un nouveau Permis d'Aménager avec une demande de défrichement a été déposé.

Une nouvelle consultation pour le lot 1 (VRD/ SOLS, PLANTATIONS ET EQUIPEMENTS) est lancée le 22 janvier 2021 pour choisir l'entreprise compétente qui réalisera les travaux envisagés. Les entreprises avaient la possibilité de répondre à leur convenance avant le 12 février 2021 à 12h.

3 entreprises ont répondu dans les délais en version dématérialisée sur l'ensemble des lots.

Suite à l'analyse des offres, selon les critères d'attribution indiqués dans la consultation (critère prix : 40%, critère technique : 60% de la note finale), il sera proposé au Conseil communautaire de retenir la variante proposée par le groupement et d'attribuer le lot 1 :

Lot	Désignation des lots	Estimation HT	Entreprise retenue	Montant du marché HT	Montant du marché TTC
01	VRD/ SOLS, PLANTATIONS ET EQUIPEMENTS	195 969,00 €	Groupement JURAMENAGEMENT BENETRUY TP	137 773,50 €	165 328,20 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le marché de travaux et d'attribuer le lot 1 au groupement JURAMENAGEMENT BENETRUY TP pour un montant de 137 773.50€ HT,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Interface Communes, Communauté de communes et Département

2021-3-56 **Fonds de concours aux communes dans le cadre de la DST Relance**

Rapporteur : M. David **DUSSOUILLEZ**

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place du dispositif du « Plan de soutien aux forces vives jurassiennes » à l'initiative du Département.

Pour rappel, le dispositif DST – Relance est mis en place pour accompagner les projets sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale. L'objectif est d'accompagner ces porteurs de projets qui feront appel aux entreprises locales pour leurs travaux.

Plusieurs dossiers ont été votés par le Département qui a déterminé le montant de subvention attribué pour chaque projet :

Maître d'ouvrage	Objet du projet	Montant total HT	Montant d'aide départ. attribué	Montant d'aide sollicité à la CC	Taux d'aide	DETR sollicitée
Bief des Maisons	Réhabilitation de l'assainissement non collectif du bâtiment de la Mairie et de deux logements communaux	14 900 €	4 965 €	4 965 €	33 %	
Champagnole	Restauration de l'orgue de l'église	5 390 €	1 350 €	1 350 €	25 %	X
Champagnole	Restauration de la fontaine Place de la Mairie	19 206 €	4 800 €	4 800 €	25 %	X
Champagnole	Rénovation des toilettes publiques de l'Oppidum	43 433 €	14 480 €	14 480 €	33 %	
Champagnole	Rénovation des bureaux de la Mairie	28 398 €	7 100 €	7 100 €	25 %	X
Champagnole	Réfection - sécurisation de l'entrée du cimetière	29 246 €	7 310 €	7 310 €	25 %	X
Champagnole	Réfection de la couverture de l'ancienne gare du Tram	22 052 €	7 350 €	7 350 €	33 %	
Chapois	Extension du réseau électrique desservant un bâtiment collectif de trois logements	6 172 €	2 055 €	2 055 €	33 %	
Chapois	Création d'un branchement d'alimentation en eau potable dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien bâtiment communal (ancienne école) et modification d'emplacements de certains compteurs	15 933 €	5 310 €	5 310 €	33 %	
Chaux des Crotenay	Rénovation du toit et du hangar d'un bâtiment communal (épicerie)	68 656 €	17 165 €	17 165 €	25 %	X
Chaux des Crotenay	Rénovation des fenêtres et portes fenêtres de la salle d'accueil du bâtiment du camping municipal	17 224 €	4 305 €	4 305 €	25 %	X

Cuvier	Rénovation de la toiture du bâtiment de l'ancienne chapelle (salle d'activités)	28 160 €	7 040 €	7 040 €	25 %	X
Cuvier	Rénovation de la toiture des logements locatifs du bâtiment de la cure côté jardin	18 378 €	4 595 €	4 595 €	25 %	X
Le Moutoux	Installation d'un miroir de sécurité place de la Mairie	1 145 €	380 €	380 €	33 %	
Le Moutoux	Rénovation d'un appartement communal et des pièces du rez-de-chaussée du bâtiment de la Mairie	19 198 €	4 800 €	4 800 €	25 %	X
Le Moutoux	Mise en place d'une clôture métallique avec portail autour de la décharge communale	3 430 €	1 145 €	1 145 €	33 %	
Montrond	Rénovation de la Salle de la Vouivre place du Château Fort et réhabilitation d'un complexe commercial 2 rue des Croix Neuves	40 217 €	10 055 €	10 055 €	25 %	X
Plénisette	Changement de la porte de garage du logement communal situé 6 rue de la Mairie	3 546 €	885 €	885 €	25 %	X
Plénisette	Restauration de la fontaine du Mal Ventre	6 880 €	1 720 €	1 720 €	25 %	X
Plénisette	Restauration de l'abri-bus	1 032 €	260 €	260 €	25 %	X
Vers en Montagne	Installation de poteaux d'aspiration à proximité des réservoirs réservés à la défense incendie	8 775 €	1 755 €	1 755 €	20 %	X
TOTAL		401 371 €	108 825 €	108 825 €		

Au total, 94 dossiers ont bénéficié de l'aide de la Communauté de communes dans le cadre de la DST Relance, pour un montant global de 431 355 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** l'attribution de subventions par la Communauté de communes pour les projets mentionnés ci-dessus, pour un montant total de 108 825 €,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

Crèche, animation petite enfance et Foyer d'Accueil Médicalisé

2021-3-57 Convention triennale avec la Mutualité pour la gestion du Relais Assistants Maternels

Rapporteur : Mme Catherine ROUSSET

La Communauté de communes et la Mutualité Française Jura agissent dans le cadre d'un partenariat en faveur de la Petite Enfance pour la gestion du Relais Assistants Maternels (RAM) dont les missions, définies par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, sont orientées à la fois vers l'information des familles et la professionnalisation des Assistants Maternels.

Pour rappel, le RAM, dont les locaux sont situés à Champagnole, a progressivement étendu son activité sur les communes de Nozeroy, Mignovillard et Censeau pour des temps de permanence ou d'animation.

Dans le cadre d'une convention triennale, la Communauté de communes fournit à la Mutualité Française Jura les moyens matériels et financiers (locaux, matériel, informatique, entretien,...) permettant un fonctionnement du RAM, conforme à la réglementation, dans le cadre d'une convention triennale arrivée à échéance au 31 décembre 2020 et qui est à renouveler.

Toutefois, la CAF ayant remplacé le Contrat Enfance Jeunesse par la Convention Territoriale Globale qui prévoit l'attribution de la prestation de service ordinaire directement au gestionnaire, représenté par la Mutualité Française du Jura, il convient de déduire ce montant de la subvention habituellement versée.

Au regard du budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2021, la subvention d'équilibre à verser par la Communauté de communes s'élèverait à 19 831 € (19 279.83 € en 2020). Celle-ci serait versée au 1^{er} avril de l'année en cours.

La présente convention, d'une durée de 3 ans, prendrait effet au 1^{er} janvier 2021 et expirerait le 31 décembre 2023. Un avenant financier fixerait le montant de la subvention due en 2022 (N+1) et en 2023 (N+2).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention triennale pour la gestion du service par la Mutualité française Jura, dans les conditions précédemment décrites,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.